

DIAGNOSTIC PMR DES BATIMENTS EXISTANTS

Cette formation développe la démarche d'analyse et de diagnostic d'un bâtiment en projet d'aménagement ou de « mise aux normes » en conformité avec les règles techniques d'accessibilité PMR dans les ERP.

Objectifs opérationnels

- Réaliser un diagnostic « accessibilité PMR » pour les projets d'aménagement, d'amélioration ou de « mise aux normes » des bâtiments existants (constat de la situation et étude des mesures en accessibilité)
- Se prononcer sur l'état des lieux et proposer les mesures de mise en accessibilité PMR ou de dérogation aux règles d'accessibilité

Public Concerné

- Gestionnaires de patrimoines immobiliers
- Exploitants
- Architectes
- Ingénieurs et techniciens de la maîtrise d'ouvrage ou en bureau d'études techniques

Durée

14.00 Heures **2** Jours

Prérequis

Suivre cette formation réclame une connaissance de base des règles techniques d'accessibilité pour les Établissements Recevant du Public (ERP), neufs ou existants.

Elle ne fait pas l'objet d'une évaluation des connaissances avant l'entrée en session.

Parcours pédagogique

Règles d'accessibilité

Accessibilité et qualité d'usage des bâtiments

- Exercice : mise en situation en tant que personne mobilité réduite (PMR)
- Notions d'accessibilité, d'adaptabilité pour les personnes en fauteuil roulant
- Diagnostics
- Usage du bâtiment et prise en compte des handicaps (déficiences sensorielles, intellectuelles, cognitives et motricité)

Respect des obligations législatives et réglementaires

- Lois et décrets codifiés
- Arrêté du 8 décembre 2014
- Mise à jour des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap)
- Solutions alternatives et dérogations, dérogations et mesures de substitution

Modalités pratiques d'application des textes

- Échéances, dates d'application des textes
- Obligations des intervenants : maître d'ouvrage, exploitants
- Permis de construire, autorisation de travaux, attestation de conformité

Démarche générale d'analyse d'un bâtiment

- Concept d'usage d'un bâtiment, analyse fonctionnelle des espaces
- Approche du site, ses abords, ses accès
- Analyse organisationnelle des déplacements dans un bâtiment
- Cahier des charges
- Attestations de conformité

Règles techniques de mise en accessibilité dans les ERP

- Cheminements, accès, équipements, signalisation
- Circulations horizontales et verticales : ascenseurs, escaliers
- Places de stationnement
- Équipements : sanitaires, éclairage, interphones, portes, plans de travail
- Exigences dimensionnelles et qualitatives
- Principes d'évacuation des PMR
- Mesures d'assouplissement, de renforcement et solutions de mesures équivalente

Points clés du diagnostic

- Approche du site
- Analyse fonctionnelle des espaces
- Analyse des processus, des déplacements
- Approche par type d'espace ou de bâtiment

Démarche et méthodologie de diagnostic

- Projets d'aménagement
- Mise aux normes des bâtiments existants ERP et Installations Ouvertes au Public (IOP)
- Applications et études de cas

Élaboration d'un rapport de diagnostic sur site

- Visite et analyse d'un établissement, concertation avec les usagers
- Identification des points à améliorer
- Formulation des recommandations
- Solutions de mesures équivalentes
- Dérogations et mesures de substitution
- Réalisation d'un rapport de diagnostic (partie "état des lieux" avec propositions de mesures de mise en accessibilité ou de dérogations)

Cette formation est également réalisable en présentiel.

Méthodes et moyens pédagogiques

METHODES PEDAGOGIQUES

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques, d'analyse de textes réglementaires, d'apport de méthodologies d'analyse de l'accessibilité des bâtiments et de partages d'expériences.

Un exercice de découverte met les participants en situation de personne à mobilité réduite.

RESSOURCES PEDAGOGIQUES

Les ressources pédagogiques (supports de cours et documentations complémentaires jugées utiles par l'intervenant) sont téléchargeables par l'apprenant sur la plate-forme de classe virtuelle lors de la formation.

MOYENS TECHNIQUES

La formation est réalisée sur une plate-forme web spécifiquement développée pour la réalisation de classes virtuelles en synchrone.

Celle-ci permet notamment :

- La visualisation de tous les supports multimédias de l'intervenant
 - Les échanges et l'interactivité au sein du groupe (webcam, micro, tchat, partages d'écran avec prise en main à distance...)
 - L'apprentissage par les méthodes interrogatives et de reformulation via les jeux de questionnaires animés par l'intervenant
 - L'utilisation de tableaux blancs sur lesquels les stagiaires peuvent également intervenir et dont le contenu peut être téléchargeable par tous
 - La réalisation de travaux en sous-groupes indépendants suivis par l'intervenant et dont la production peut être présentée en salle principale
- Les apprenants reçoivent par mail leur invitation à se connecter sur la plate-forme de Classe virtuelle de Ginger formation. Pour y participer, il est nécessaire qu'ils disposent d'un ordinateur muni d'une webcan et d'un micro et, connecté à internet en bonne réception.

Avant la formation, l'apprenant renseigne en ligne sur invitation de connexion, un questionnaire d'Analyse du besoin afin :

- Que le Formateur prenne connaissance de son activité et de son environnement de travail, de son niveau de compétence, de ses préférences d'apprentissage et des questions techniques particulières qu'il souhaite aborder
- De valider que les objectifs opérationnels mentionnés dans la Fiche programme correspondent à ses attentes
- De confirmer qu'il dispose des connaissances minimales ou prérequis mentionnés pour suivre avec aisance la formation (les solutions nécessaires pour les atteindre seront étudiées en amont de la formation).
- D'exprimer en confidentialité, l'existence d'un handicap à prendre en compte par le Référent Handicap au niveau des moyens d'apprentissage ainsi que de l'assistance technique et d'accompagnement nécessaire.

Qualification Intervenant(e)s

L'Intervenant est un formateur qualifié et expert et conseil en accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite.

Méthodes et modalités d'évaluation

EVALUATION DES ACQUIS THEORIQUES ET/OU PRATIQUES

Cette évaluation est réalisée en ligne en fin de formation sur la base d'un questionnaire individuel.

Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant.

La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.

MESURE DE LA SATISFACTION DES APPRENANTS

Cette évaluation individuelle réalisée en ligne en fin de formation, mesure le niveau de satisfaction de l'organisation et des conditions d'accueil, des qualités pédagogiques du formateur ainsi que des méthodes, moyens et supports d'apprentissage utilisés.

Elle fait l'objet d'un enregistrement en vue de l'analyse et du traitement des appréciations formulées.

■ Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.

■ Tarifs

Inter (Par Stagiaire) : 1 270.00 € HT

Intra (Par Jour) : 2 200.00 € HT



Contactez-nous !

Maxime JAILLET
Chef Projets Formation

Tél. : 0130854127
Mail : m.jaillet@groupeginger.com